

4 janvier 2024

# GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette

Quais et Equipements sur les quais

# Nettoyage très haute efficacité des quais et équipements de quais de la gare de Paris Saint Lazare

SNCF Gares & Connexions réalise des nettoyages très haute efficacité sur les quais et équipements de quais de la gare dans l'objectif de faire diminuer leur taux de pollution au plomb.

Les interventions se déroulent **de nuit**, en **l'absence de public**. Les entreprises intervenant respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de traces de plomb vers d'autres zones accessibles au public. Par ailleurs, dans le cadre de ces interventions et pour la sécurité de tous, les espaces à l'intérieur de la gare font régulièrement l'objet **d'une surveillance** réalisée par un laboratoire agréé. Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

SNCF Gares & Connexions publie les prélèvements de contrôle des teneurs en plomb mesurées dans l'espace public de la gare.



Ces mesures sont disponibles sur le site :  
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>

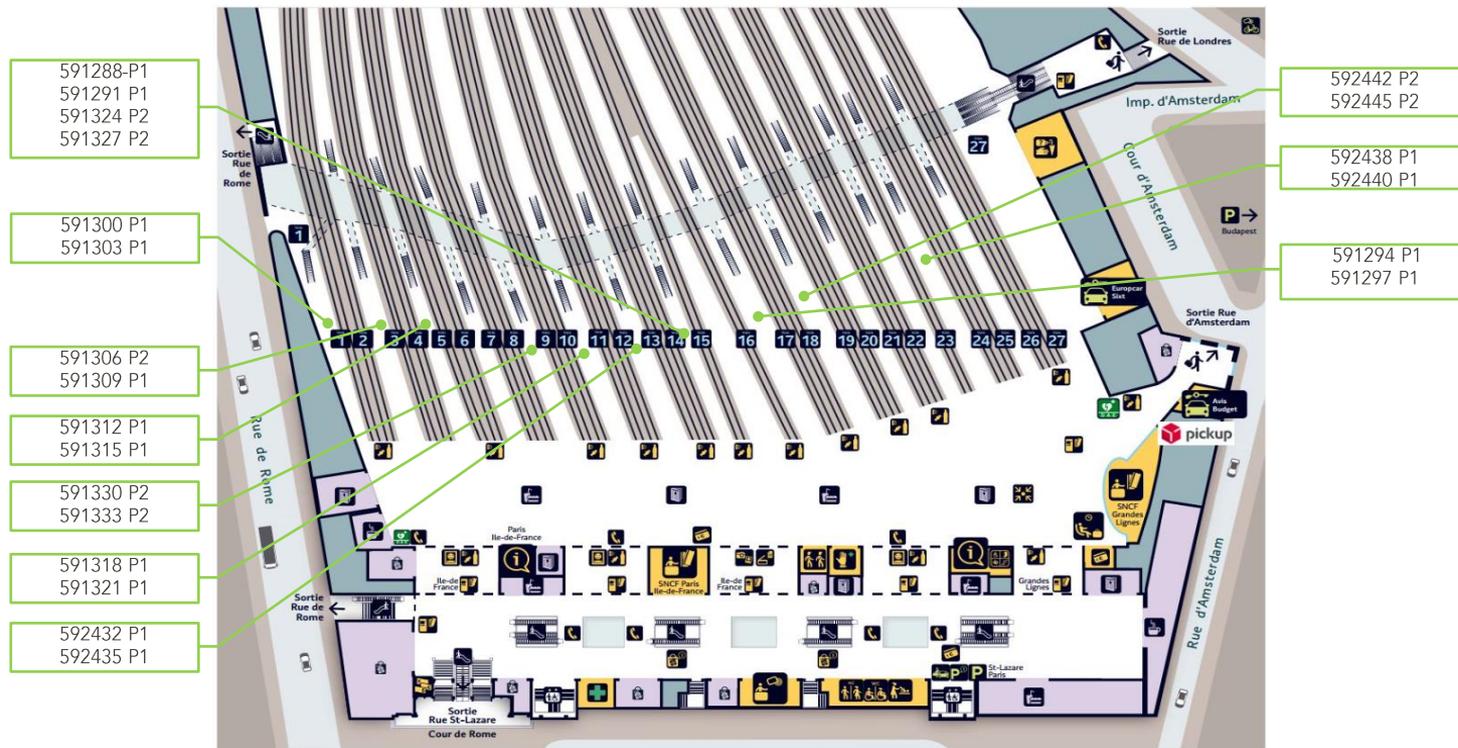
# Quai n°1 – 2 – 3 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 13

## Revêtement des quais

Mesures initiales					Après nettoyage, si nécessaire		
N° du prélèvement	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en µg/m²)	N° du prélèvement	Date du prélèvement	Résultat lingette (en µg/m²)
591288-P1	06/12/2023	Quai n°8 Voies 14/15	Revêtement bitumineux	2 222,4	591291 P1	07/12/2023	686,8
591294 P1	07/12/2023	Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux	1154	591297 P1	08/12/2023	237,6
591300 P1	11/12/2023	Quai n°1 Voie 1	Revêtement bitumineux	762	591303 P1	12/12/2023	540,8
591306 P2	12/12/2023	Quai n°2 Voies 2/3	Revêtement bitumineux	455,2	591309 P1	13/12/2023	314,8
591312 P1	13/12/2023	Quai n°3 Voies 4/5	Revêtement bitumineux	251,6	591315 P1	14/12/2023	90
591318 P1	18/12/2023	Quai n°6 Voies 10/11	Revêtement bitumineux	446,4	591321 P1	19/12/2023	79,6
591324 P2	19/12/2023	Quai n°8 Voies 14/15	Revêtement bitumineux	914,4	591327 P2	20/12/2023	490,8
592438 P1	20/12/2023	Quai n°13 Voies 23/24	Revêtement bitumineux	368,4	592440 P1	21/12/2023	248,8
592432 P1	26/12/2023	Quai n°7 Voies 12/13	Revêtement bitumineux	170,4	592435 P1	27/12/2023	54,8
591330 P2	27/12/2023	Quai n°5 Voies 8/9	Revêtement bitumineux	355,2	591333 P2	28/12/2023	130
592442 P2	28/12/2023	Quai n°10 Voies 18/19	Revêtement bitumineux	279,6	592445 P2	29/12/2023	352,8

# Quai n°1 – 2 – 3 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 13

## Revêtement des quais



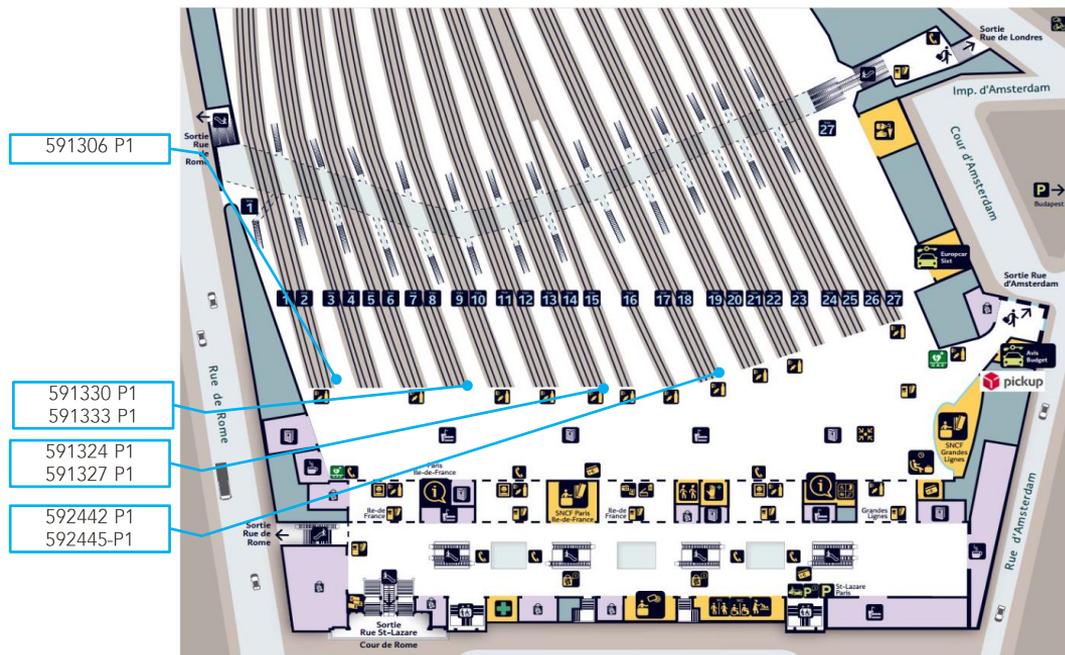
# Quais n°2 – 5 – 8 - 10

Equipements de quais

Mesures initiales					Après nettoyage, si nécessaire		
N° du prélèvement	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ )	N° du prélèvement	Date du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ )
591306 P1	12/12/2023	Banc - Quai n°2 Voies 2/3	Acier galvanisé	153,2			
591324 P1	19/12/2023	PTS - Quai n°8 Voies 14/15	Métal	154,3	591327 P1	20/12/2023	39,8
591330 P1	27/12/2023	PTS - Quai n°5 Voies 8/9	Métal	27,4	591333 P1	28/12/2023	12,5
592442 P1	28/12/2023	PTS - Quai n°10 Voies 18/19	Métal	115,9	592445-P1	29/12/2023	193,2

# Quais n°2 – 5 – 8 - 10

## Equipements de quais





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 Voies 14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010151 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23110246/00591288

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 06/12/2023

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 06/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591288-P1	Quai	Quai 8 voies 15 En face de l'accès vers le passage souterrain sur Sol	9h20	Asphalte	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	2 222,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591288-P1 - 2 222,4 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 8 voies 15 En face de l'accès vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Asphalte

Malakoff, le 08/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

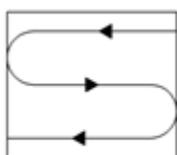


Figure 1 — Premier passage en S

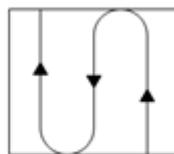


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban.

La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP).

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010151-07122023-142837 du 07/12/2023 à 14:28

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010151 Date de réception : 07/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010151-001 Date d'analyse : 07/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591288  
Référence prélèvement 00591288-P1  
Date de prélèvement 06/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>222</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 2222,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 Voies 14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010182 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591291

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

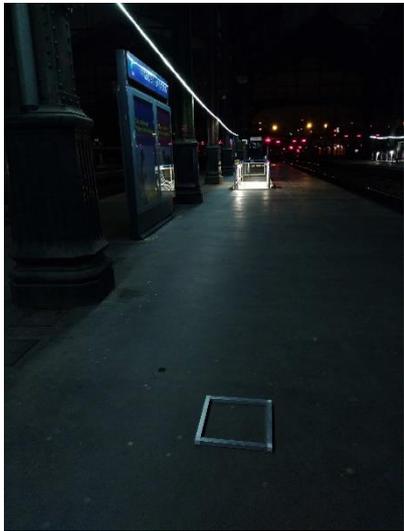
**Date de prélèvement :** le 07/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 07/12/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591291 P1	Quai	Quai 8 - voie 15 devant le banc En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol	4H30	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	686,8

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591291 P1 - 686,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 8 - voie 15 devant le banc En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 11/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

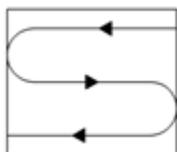


Figure 1 — Premier passage en S

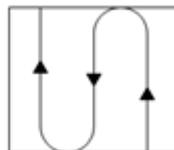


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010182-08122023-165811 du 08/12/2023 à 16:58

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010182  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010182-001

Date de réception : 08/12/2023  
Date d'analyse : 08/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591291  
Référence prélèvement 00591291-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>68,7</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 686,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 9 – Voie 16/17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010183 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23110246/00591294

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 07/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 07/12/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591294 P1	Quai	Quai 9- voie 16 devant les panneaux publicitaires en face des escaliers vers le passage souterrain sur So	8H30	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	1 154,0

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591294 P1 - 1 154,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 9- voie 16 devant les panneaux publicitaires en face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 11/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

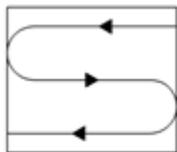


Figure 1 — Premier passage en S

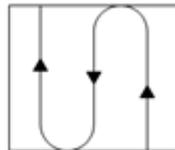


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010183-08122023-165722 du 08/12/2023 à 16:57**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 23ENV010183  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010183-001

Date de réception : 08/12/2023  
Date d'analyse : 08/12/2023

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23110246-00591294  
Référence prélèvement 00591294-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>115</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1154,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 9 – Voies 16/17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010203 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23110246/00591297

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 08/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 08/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591297 P1	Quai	Quai 9- voie 16 Devant les panneaux publicitaires à proximité de l'horloge sur Sol	4H29	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	237,6

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591297 P1 - 237,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 9- voie 16 Devant les panneaux publicitaires à proximité de l'horloge sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 12/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

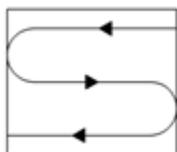


Figure 1 — Premier passage en S

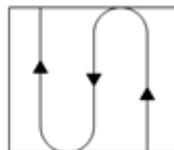


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010203-11122023-151650 du 11/12/2023 à 15:16

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010203  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010203-001

Date de réception : 11/12/2023  
Date d'analyse : 11/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier : HI23110246-00591297  
Référence prélèvement : 00591297-P1  
Date de prélèvement : Information non communiquée  
Nature du prélèvement : Lingette  
Localisation : Information non communiquée  
Adresse du site : Information non communiquée  
Surface essuyée : 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>23,8</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 237,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai n°1 Voie 1**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010244 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591300

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 11/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 11/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591300 P1	Quai	Quai 1 voie 1 En face de la porte O sur Sol	9h53	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	762,0

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591300 P1 -762,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 1 voie 1 En face de la porte O sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 12/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

### • Prélèvement selon la norme NF X 46-032

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

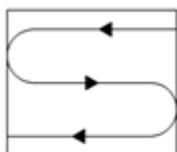


Figure 1 — Premier passage en S

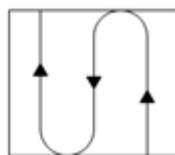


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### • Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010244-12122023-150026 du 12/12/2023 à 15:00

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010244 Date de réception : 12/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010244-001 Date d'analyse : 12/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591300  
Référence prélèvement 00591300-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTE  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>76,2</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 762,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai n°1 V1**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010277 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591303

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 12/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 12/12/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591303 P1	Quai	Quai Quai 1 voie 1 Devant la porte O sur Sol	4H27	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	après nettoyage	540,8

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591303 P1 -540,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai -Quai Quai 1 voie 1 Devant la porte O sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux

Malakoff, le 13/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

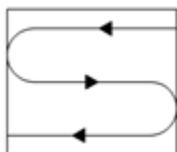


Figure 1 — Premier passage en S

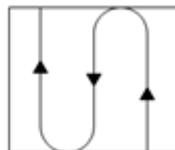


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010277-13122023-145056 du 13/12/2023 à 14:50

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010277  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010277-001

Date de réception : 13/12/2023  
Date d'analyse : 13/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591303  
Référence prélèvement 00591303-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>54,1</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 540,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai n° 2 Voies 2/3**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV010278 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591306

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

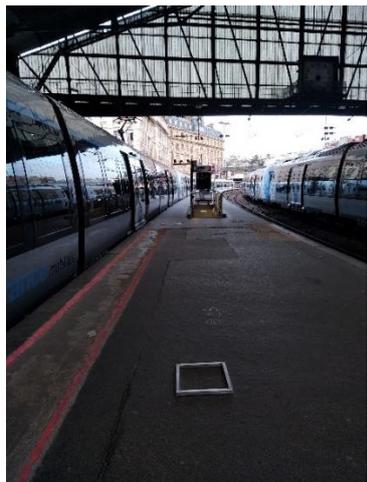
**Date de prélèvement :** le 12/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 12/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591306 P1	Quai	Quai 2 voie 2 Sur banc	9h31	Métal peint	0,1m <sup>2</sup> superficie apparente	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : surface ajourée	153,2
591306 P2	Quai	Quai 2 voies 2/3 en face de l'accès vers le passage souterrain sur Sol	9h33	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	455,2

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>591306 P1 - 153,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 2 voie 2                      Sur banc                      Revêtement : métal peint</p>
	<p>591306 P2 - 455,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 2 voies 2/3                      en face de l'accès vers le passage                      souterrain                      sur Sol                      Revêtement :                      Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 13/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
 Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

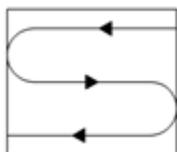


Figure 1 — Premier passage en S

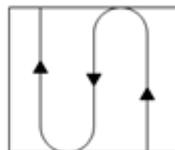


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010278-13122023-145204 du 13/12/2023 à 14:52

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010278 Date de réception : 13/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010278-001 Date d'analyse : 13/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591306  
Référence prélèvement 00591306-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>15,3</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 153,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010278-13122023-145204 du 13/12/2023 à 14:52

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010278  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010278-002

Date de réception : 13/12/2023  
Date d'analyse : 13/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591306  
Référence prélèvement 00591306-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>45,5</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 455,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n° 2 - Voies 2/3**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010314 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591309

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

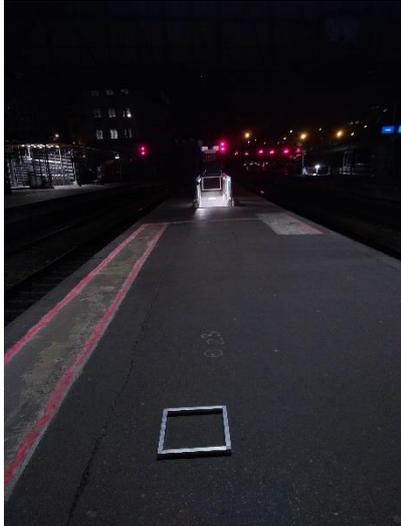
**Date de prélèvement :** le 13/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 13/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591309 P1	Quai	Quai 2-voie 2 En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol	4h25	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	314,8

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591309 P1 - 314,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 2-voie 2 En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 14/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

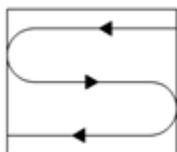


Figure 1 — Premier passage en S

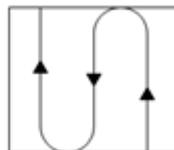


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010314-14122023-125553 du 14/12/2023 à 12:55

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010314 Date de réception : 14/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010314-001 Date d'analyse : 14/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591309  
Référence prélèvement 00591309-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTE  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>31,5</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 314,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n° 3 - Voies 4/5**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010315 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591312

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

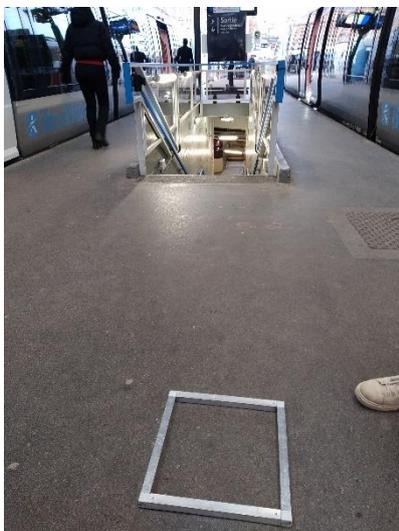
**Date de prélèvement :** le 13/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 13/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591312 P1	Quai	Quai 3 - voies 4/5 En en face des escaliers le passage souterrain sur Sol	9h19	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	251,6

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591312 P1 - 251,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 3 - voies 4/5 En en face des escaliers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 14/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

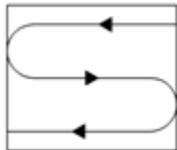


Figure 1 — Premier passage en S

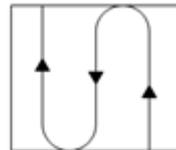


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n° 3 Voies 4/5**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010340 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591315

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

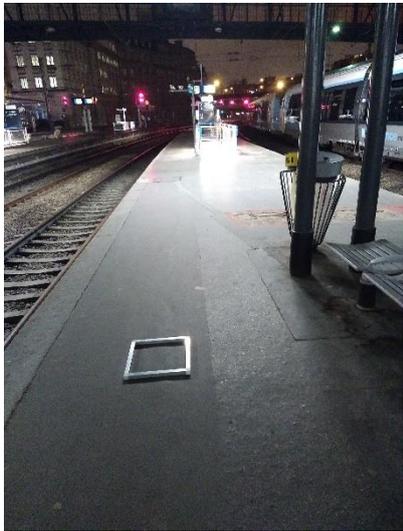
**Date de prélèvement :** le 14/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 14/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591315 P1	Quai	Quai 3-voie 4 Devant le banc En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol	4H27	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	90,0

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591315 P1 - 90,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 3-voie 4 Devant le banc En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 15/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

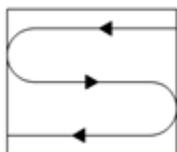


Figure 1 — Premier passage en S

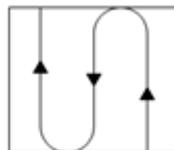


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010340-15122023-134343 du 15/12/2023 à 13:43

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010340 Date de réception : 15/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010340-001 Date d'analyse : 15/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591315  
Référence prélèvement 00591315-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>9,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 90,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°6 Voies 10/11**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010434 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591318

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 18/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 18/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591318 P1	Quai	Quai 6 voie 10/11 En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol	10h23	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	446,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591318 P1 - 446,4 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 6 voie 10/11 En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 19/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

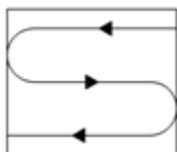


Figure 1 — Premier passage en S

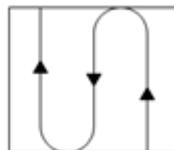


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010434-19122023-123345 du 19/12/2023 à 12:33

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010434 Date de réception : 19/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010434-001 Date d'analyse : 19/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591318  
Référence prélèvement 00591318-P1  
Date de prélèvement 18/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>44,6</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 446,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°6 Voies 10/11**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010503 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591321

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

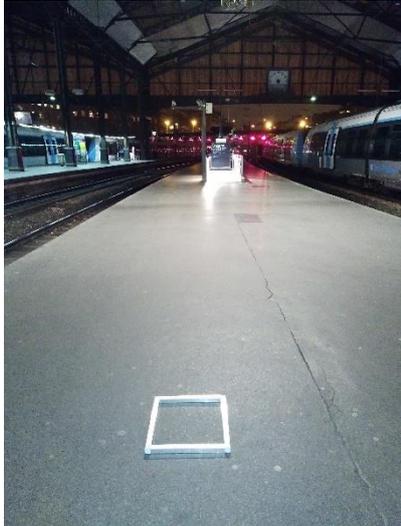
**Date de prélèvement :** le 19/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 19/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591321 P1	Quai	Quai 6-voie 10 Face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol	4H14	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	après nettoyage	79,6

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591321 P1 -79,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 6-voie 10 Face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 21/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

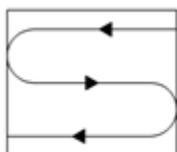


Figure 1 — Premier passage en S

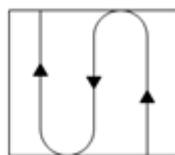


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010503-20122023-143517 du 20/12/2023 à 14:35

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010503 Date de réception : 20/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010503-001 Date d'analyse : 20/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591321  
Référence prélèvement 00591321-P1  
Date de prélèvement 19/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>7,96</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 79,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 Voies 14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV010504 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591324

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 19/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 19/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591324 P1	Quai	Quai 8 Quai 8 voie 14 sur les commandes du PTS sur Element	10h49	Métal plastique	0,0352 $\text{m}^2$	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 $\text{m}^2$	154,3
591324 P2	Quai	Quai 8 Quai 8 voie 15 à côté banc sur Sol	10h51	Revêtement bitumineux	0,1 $\text{m}^2$	-	914,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>591324 P1 - 154,3 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai -Quai 8                      Quai 8 voies 14/15                      sur les commandes du PTS/côté                      voie14                      sur Element                      Revêtement : Métal/plastique</p>
	<p>591324 P2 - 914,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai -Quai 8                      Quai 8 voies 14/15                      à côté banc                      sur Sol                      Revêtement : Revêtement                      bitumineux</p>

Malakoff, le 20/12/2023  
 Monsieur Emmanuel DESVILLES  
 Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

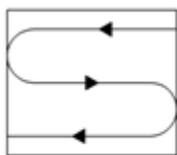


Figure 1 — Premier passage en S

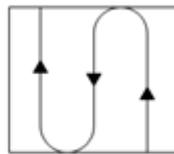


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban.

La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP).

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010504-20122023-143650 du 20/12/2023 à 14:36

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010504 Date de réception : 20/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010504-001 Date d'analyse : 20/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591324  
Référence prélèvement 00591324-P1  
Date de prélèvement 19/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0350 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>5,40</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 154,3 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010504-20122023-143650 du 20/12/2023 à 14:36

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010504 Date de réception : 20/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010504-002 Date d'analyse : 20/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591324  
Référence prélèvement 00591324-P2  
Date de prélèvement 19/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>91,4</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 914,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 Voies 14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV010529 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591327

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

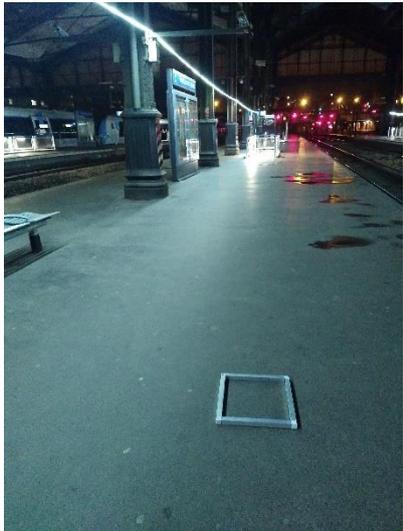
**Date de prélèvement :** le 20/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 20/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591327 P1	Quai	Quai 8 voie 14 sur les commandes du PTS sur Élément	4h50	Métal/plastique	0,0352 m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	39,8
591327 P2	Quai	Quai 8 voie 15 à côté du banc sur Sol	4h46	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	490,8

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>591327 P1 - 39,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 8 voie 14 sur les commandes du PTS sur Élément                      Revêtement : Métal/plastique</p>
	<p>591327 P2 - 490,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 8 voie 15 à côté du banc sur Sol                      Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 21/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
 Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

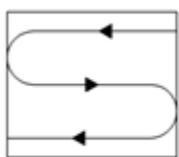


Figure 1 — Premier passage en S

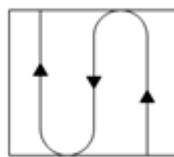


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban.

La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010529-21122023-124855 du 21/12/2023 à 12:48

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010529 Date de réception : 21/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010529-001 Date d'analyse : 21/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591327  
Référence prélèvement 00591327-P1  
Date de prélèvement 20/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>1,40</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 39,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010529-21122023-124855 du 21/12/2023 à 12:48

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010529 Date de réception : 21/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010529-002 Date d'analyse : 21/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591327  
Référence prélèvement 00591327-P2  
Date de prélèvement 20/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>49,1</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 490,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai N°13 Voies 23/24**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010539 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00592438

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 20/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 20/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
592438 P1	Quai	Quai 13-voie 23 Devant les poubelles En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol	11H30	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	368,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	592438 P1 - 368,4 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 13-voie 23 Devant les poubelles En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 21/12/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

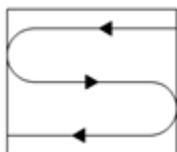


Figure 1 — Premier passage en S

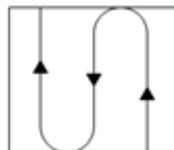


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010539-21122023-135932 du 21/12/2023 à 13:59

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010539 Date de réception : 21/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010539-001 Date d'analyse : 21/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00592438  
Référence prélèvement 00592438-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>36,8</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 368,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai N°13 V23/24**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 5 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010578 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00592440

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 21/12/2023

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 21/12/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
592440 P1	Quai	Quai Quai 13-voies 23-24 Devant les poubelles-face escalier passage souterrain-côté voie 23 sur Sol	4H03	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	248,8

PHOTOS	DESCRIPTIF
	592440 P1 -248,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai -Quai Quai 13-voies 23-24 Devant les poubelles-face escalier passage souterrain-côté voie 23 sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 26/12/2023

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

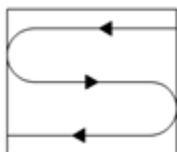


Figure 1 — Premier passage en S

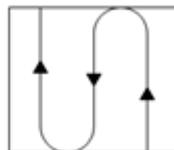


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010578-22122023-132544 du 22/12/2023 à 13:25**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 23ENV010578 Date de réception : 21/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010578-001 Date d'analyse : 22/12/2023

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23110246-00592440  
Référence prélèvement 00592440-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>24,9</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 248,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 7 V12/13**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010632 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00592432

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 26/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 26/12/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
592432 P1	Quai	Quai Quai 7 voies 12/13 En face de la sortie Rue de Rome Rue de Londres sur Sol	10h03	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	170,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>592432 P1 -170,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 7 voies 12/13 En face de la sortie Rue de Rome Rue de Londres sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 28/12/2023

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

### • Prélèvement selon la norme NF X 46-032

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

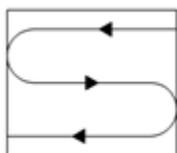


Figure 1 — Premier passage en S

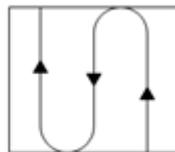


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### • Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010632-27122023-114337 du 27/12/2023 à 11:43

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010632 Date de réception : 27/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010632-001 Date d'analyse : 27/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00592432  
Référence prélèvement 00592432-P1  
Date de prélèvement 26/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>17,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 170,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 7 V12/13**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV010632 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00592432

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 26/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 26/12/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
592432 P1	Quai	Quai Quai 7 voies 12/13 En face de la sortie Rue de Rome Rue de Londres sur Sol	10h03	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	170,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>592432 P1 -170,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 7 voies 12/13 En face de la sortie Rue de Rome Rue de Londres sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 28/12/2023

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

### • Prélèvement selon la norme NF X 46-032

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

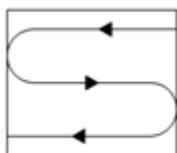


Figure 1 — Premier passage en S

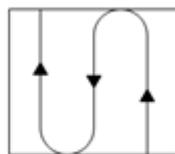


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### • Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010632-27122023-114337 du 27/12/2023 à 11:43

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010632 Date de réception : 27/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010632-001 Date d'analyse : 27/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00592432  
Référence prélèvement 00592432-P1  
Date de prélèvement 26/12/2023  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>17,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 170,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai N°5 V8/9**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV010667 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591330

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 27/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 27/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591330 P1	Quai	Quai 5 Quai 5 voies 8/9 Sur les commandes du PTS/côté voie8 sur Elément	8h14	Métal/plastique	0.0352m2	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	27,4
591330 P2	Quai	Quai 5 Quai 5 voies 8/9 à côté banc sur Sol	8h16	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		355,2

PHOTOS	DESCRIPTIF
	591330 P1 -27,4 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai -Quai 5 Quai 5 voies 8/9 Sur les commandes du PTS/côté voie8 sur Element Revêtement : Métal/plastique
	591330 P2 -355,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai -Quai 5 Quai 5 voies 8/9 à côté banc sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 29/12/2023

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

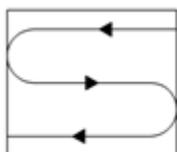


Figure 1 — Premier passage en S

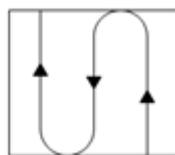


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010667-28122023-134801 du 28/12/2023 à 13:48

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010667 Date de réception : 28/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010667-001 Date d'analyse : 28/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591330  
Référence prélèvement 00591330-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0350 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010667-28122023-134801 du 28/12/2023 à 13:48

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010667  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010667-002

Date de réception : 28/12/2023  
Date d'analyse : 28/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591330  
Référence prélèvement 00591330-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>35,5</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 355,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°5 Voies 8/9**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV010682 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00591333

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 28/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 28/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
591333 P1	Quai	Quai 5 voie 8 PTS Sur les commandes	4h36	Métal/plastique	0,0352m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	< 28,4
591333 P2	Quai	Quai 5 voie 8 à côté du banc sur Sol	4h39	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		130,0

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>591333 P1 - &lt; 28,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 5 voie 8                      PTS                      Sur les commandes                      Revêtement : Métal/plastique</p>
	<p>591333 P2 - 130,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 5 voie 8                      à côté du banc                      sur Sol                      Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 02/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
 Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

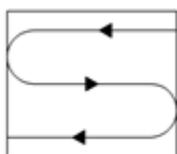


Figure 1 — Premier passage en S

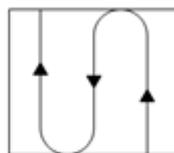


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP).

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010682-29122023-124927 du 29/12/2023 à 12:49

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010682 Date de réception : 29/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010682-001 Date d'analyse : 29/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591333  
Référence prélèvement 00591333-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010682-29122023-124927 du 29/12/2023 à 12:49

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010682 Date de réception : 29/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010682-002 Date d'analyse : 29/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00591333  
Référence prélèvement 00591333-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>13,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 130,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°10 Voies 18/19**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV010685 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00592442

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 28/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 28/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
592442 P1	Quai	Quai 10 voie 18 Sur les commandes du PTS	8h20	Métal plastique	0,0352 m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	115,9
592442 P2	Quai	Quai 10 voies 18/19 En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol	8h22	Revêtement bitumineux	0,1 m <sup>2</sup>	-	279,6

PHOTOS	DESCRIPTIF
	592442 P1 - 115,9 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 10 voie 18 Sur les commandes du PTS Revêtement : Métal/plastique
	592442 P2 - 279,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 10 voies 18/19 En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement bitumineux

Malakoff, le 02/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

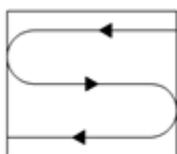


Figure 1 — Premier passage en S

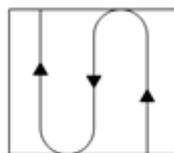


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP).

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010685-29122023-125912 du 29/12/2023 à 12:59

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010685 Date de réception : 29/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010685-001 Date d'analyse : 29/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00592442  
Référence prélèvement 00592442-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>4,08</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 115,9 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010685-29122023-125912 du 29/12/2023 à 12:59

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV010685 Date de réception : 29/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010685-002 Date d'analyse : 29/12/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI23110246-00592442  
Référence prélèvement 00592442-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>28,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 279,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°10 Voies 18/19**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV010690 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23110246/00592445

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 29/12/2023

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 29/12/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
592445 P1	Quai	Quai 10 voie 18 Sur les commandes du PTS	4h47	Métal/plastique	0.0352m2	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	193,2
592445 P2	Quai	Quai 10 voies 18/19 En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol	4h43	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	-	352,8

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>592445 P1 - 193,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 10 voie 18                      Sur les commandes du PTS                      Revêtement : Métal/plastique</p>
	<p>592445 P2 - 352,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 10 voies 18/19                      En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol                      Revêtement : Revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 02/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
 Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

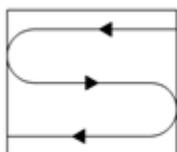


Figure 1 — Premier passage en S

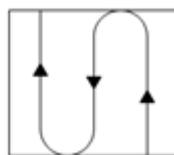


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010690-02012024-130324 du 02/01/2024 à 13:03**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 23ENV010690 Date de réception : 29/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010690-001 Date d'analyse : 02/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23110246-00592445  
Référence prélèvement 00592445-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>6,80</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 193,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010690-02012024-130324 du 02/01/2024 à 13:03**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 23ENV010690 Date de réception : 29/12/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010690-002 Date d'analyse : 02/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23110246-00592445  
Référence prélèvement 00592445-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>35,3</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 352,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire

